



EUROS

Z.E. ATHELIA III - 13600 LA CIOTAT - FRANCE

Tél. : +33 4 42 71 42 71 Fax : +33 4 42 71 42 80

NOTICE D'INSTRUCTIONS

DESTINÉE AUX CHIRURGIENS
ET AU PERSONNEL MÉDICAL

PROTHÈSES D'ÉPAULE

INTRODUCTION

Les prothèses dépasée SCULTRA II sont destinées à reconstruire l'articulation gléno-humérale.

La gamme est constituée des implants suivants :

- SCULTRA II STANDARD (Prothèse d'épaule anatomique)

- SCULTRA II REVERSE (Prothèse d'épaule inversée)

- Vsp Spongiosa 0,45 mm, Vsp Spongiosa 0,65 mm

Les implants EUROS sont garantis contre tout vice de conception et de fabrication. Cependant, la succès de l'intervention et l'atteinte des performances attendues dépend largement de la mise en oeuvre par l'utilisateur d'une technique chirurgicale conforme aux règles de l'art en matière d'orthopédie.

Cependant le succès de l'intervention dépend largement de la mise en oeuvre par l'utilisateur d'un technique chirurgicale conforme aux règles de l'art en matière d'orthopédie.

A ce sujet les implants EUROS font partie d'un ensemble devant être utilisé pour répondre aux besoins identifiés.

Conseillons sur l'indication - casques pré-opératoires

· matériel ancillaire

Il est indispensable que l'utilisateur suive ces recommandations en utilisant le matériel proposé.

La responsabilité de EUROS ne peut être engagée que sur un défaut de conception ou de fabrication du produit. Ce document est destiné aux utilisateurs et au personnel médical.

REMARQUE POUR LE MÉDECIN :

Bien que le médecin soit celui qui possède les connaissances, et qu'il soit l'intermédiaire entre le fabricant et le patient, les informations médicales importantes figurant dans cette notice devront être transmises au patient.

A / IDENTIFICATION DE L'EMBALLAGE

Il est recommandé de vérifier que le produit est bien conforme aux indications portées sur l'étiquette (taille, etc...).

Produits stériles

Le produit est conditionné sous double enveloppe étanche sous vide. Les implants sont positionnés et calés si nécessaire par un dispositif composé de moussettes à base de polyéthylène.

Le principe de fermeture des sachets par thermosoudage assure le maintien de la stérilité.

L'emballage n'est pas réutilisable.

B / CONDITIONS DE STOCKAGE ET DE MANUTENTION

> Les embalages doivent être intact. Les produits dont un emballage est endommagé ne doivent pas être utilisés.

> Seuls un emballage et une lanquette d'incompatibilité intacts sont garantis de la stérilité des produits livrés stériles. Il est impératif de contrôler la date d'expiration de la stérilité avant implantation d'un produit. Ne jamais mettre les implants stériles dans un contenant ou de prendre des dispositions de rangement.

> Les entrées portées de certains départs devront se faire selon la date du premier entretien, ceci afin d'éviter des délays de la date de validité (méthode F.I.O.).

C / IDENTIFICATION DU CONTENU DE LA BOÎTE

> L'élément prothétique, son usage, les performances attendues ainsi que son apparence à un assemblage sont décrites dans cette notice d'instructions et/ou les techniques opératoires qui doivent être consultées avant chaque utilisation.

D / COMPOSITION

Les matériaux utilisés pour la fabrication des prothèses EUROS répondent aux exigences des normes en vigueur.

(Voir étiquetage et fin de cette notice d'instructions).

E / TRAITEMENT DE SURFACE

> Un traitement de surface est réalisé sur certains implants afin de renforcer les qualités tribologiques ou d'ostéointégration.

F / INSTRUCTIONS D'UTILISATION

> L'usage de ce produit est réservé aux chirurgiens ayant les compétences et l'expérience suffisantes.

> Le produit doit être utilisé dans les conditions prévues par le fabricant et aux préviews par le fabricant. Ses meilleures combinaisons d'éléments protéiques autorisées sont entre dispositifs EUROS.

> Les implants doivent être utilisés que dans les établissements hospitaliers publics ou privés.

> Il est important d'éviter tout choc, friction ou souffrance pouvant provoquer rayure, fissure ou salissure de l'implant.

> Les implants doivent pas être modifiés, sauf ceux spécialement conçus à cet effet ; se référer à la technique opératoire et/ou au catalogue.

G / AVERTISSEMENT

> Le chirurgien doit informer le patient destinataire du dispositif implanté que la sécurité et la durabilité de l'implant dépendent de son poids, de son état physique et de son état mental et de poser en se procurant les techniques opératoires et tout support vidéo disponibles auprès des représentants et distributeurs EUROS.

> Les implants doivent être utilisés que dans les établissements hospitaliers publics ou privés.

> Il est important d'éviter tout choc, friction ou souffrance pouvant provoquer rayure, fissure ou salissure de l'implant.

> Les implants doivent pas être modifiés, sauf ceux spécialement conçus à cet effet ; se référer à la technique opératoire et/ou au catalogue.

H / AVERTISSEMENT

> Le chirurgien doit informer le patient destinataire du dispositif implanté que la sécurité et la durabilité de l'implant dépendent de son poids, de son état physique et de son état mental et de poser en se procurant les techniques opératoires et tout support vidéo disponibles auprès des représentants et distributeurs EUROS.

> Les implants doivent être utilisés que dans les établissements hospitaliers publics ou privés.

> Il est important d'éviter tout choc, friction ou souffrance pouvant provoquer rayure, fissure ou salissure de l'implant.

> Les implants doivent pas être modifiés, sauf ceux spécialement conçus à cet effet ; se référer à la technique opératoire et/ou au catalogue.

I / AVERTISSEMENT

> Le chirurgien doit informer le patient destinataire du dispositif implanté que la sécurité et la durabilité de l'implant dépendent de son poids, de son état physique et de son état mental et de poser en se procurant les techniques opératoires et tout support vidéo disponibles auprès des représentants et distributeurs EUROS.

> Les implants doivent être utilisés que dans les établissements hospitaliers publics ou privés.

> Il est important d'éviter tout choc, friction ou souffrance pouvant provoquer rayure, fissure ou salissure de l'implant.

> Les implants doivent pas être modifiés, sauf ceux spécialement conçus à cet effet ; se référer à la technique opératoire et/ou au catalogue.

J / AVERTISSEMENT

> Le chirurgien doit informer le patient destinataire du dispositif implanté que la sécurité et la durabilité de l'implant dépendent de son poids, de son état physique et de son état mental et de poser en se procurant les techniques opératoires et tout support vidéo disponibles auprès des représentants et distributeurs EUROS.

> Les implants doivent être utilisés que dans les établissements hospitaliers publics ou privés.

> Il est important d'éviter tout choc, friction ou souffrance pouvant provoquer rayure, fissure ou salissure de l'implant.

> Les implants doivent pas être modifiés, sauf ceux spécialement conçus à cet effet ; se référer à la technique opératoire et/ou au catalogue.

K / AVERTISSEMENT

> Le chirurgien doit informer le patient destinataire du dispositif implanté que la sécurité et la durabilité de l'implant dépendent de son poids, de son état physique et de son état mental et de poser en se procurant les techniques opératoires et tout support vidéo disponibles auprès des représentants et distributeurs EUROS.

> Les implants doivent être utilisés que dans les établissements hospitaliers publics ou privés.

> Il est important d'éviter tout choc, friction ou souffrance pouvant provoquer rayure, fissure ou salissure de l'implant.

> Les implants doivent pas être modifiés, sauf ceux spécialement conçus à cet effet ; se référer à la technique opératoire et/ou au catalogue.

L / AVERTISSEMENT

> Le chirurgien doit informer le patient destinataire du dispositif implanté que la sécurité et la durabilité de l'implant dépendent de son poids, de son état physique et de son état mental et de poser en se procurant les techniques opératoires et tout support vidéo disponibles auprès des représentants et distributeurs EUROS.

> Les implants doivent être utilisés que dans les établissements hospitaliers publics ou privés.

> Il est important d'éviter tout choc, friction ou souffrance pouvant provoquer rayure, fissure ou salissure de l'implant.

> Les implants doivent pas être modifiés, sauf ceux spécialement conçus à cet effet ; se référer à la technique opératoire et/ou au catalogue.

M / AVERTISSEMENT

> Le chirurgien doit informer le patient destinataire du dispositif implanté que la sécurité et la durabilité de l'implant dépendent de son poids, de son état physique et de son état mental et de poser en se procurant les techniques opératoires et tout support vidéo disponibles auprès des représentants et distributeurs EUROS.

> Les implants doivent être utilisés que dans les établissements hospitaliers publics ou privés.

> Il est important d'éviter tout choc, friction ou souffrance pouvant provoquer rayure, fissure ou salissure de l'implant.

> Les implants doivent pas être modifiés, sauf ceux spécialement conçus à cet effet ; se référer à la technique opératoire et/ou au catalogue.

N / AVERTISSEMENT

> Le chirurgien doit informer le patient destinataire du dispositif implanté que la sécurité et la durabilité de l'implant dépendent de son poids, de son état physique et de son état mental et de poser en se procurant les techniques opératoires et tout support vidéo disponibles auprès des représentants et distributeurs EUROS.

> Les implants doivent être utilisés que dans les établissements hospitaliers publics ou privés.

> Il est important d'éviter tout choc, friction ou souffrance pouvant provoquer rayure, fissure ou salissure de l'implant.

> Les implants doivent pas être modifiés, sauf ceux spécialement conçus à cet effet ; se référer à la technique opératoire et/ou au catalogue.

O / AVERTISSEMENT

> Le chirurgien doit informer le patient destinataire du dispositif implanté que la sécurité et la durabilité de l'implant dépendent de son poids, de son état physique et de son état mental et de poser en se procurant les techniques opératoires et tout support vidéo disponibles auprès des représentants et distributeurs EUROS.

> Les implants doivent être utilisés que dans les établissements hospitaliers publics ou privés.

> Il est important d'éviter tout choc, friction ou souffrance pouvant provoquer rayure, fissure ou salissure de l'implant.

> Les implants doivent pas être modifiés, sauf ceux spécialement conçus à cet effet ; se référer à la technique opératoire et/ou au catalogue.

P / AVERTISSEMENT

> Le chirurgien doit informer le patient destinataire du dispositif implanté que la sécurité et la durabilité de l'implant dépendent de son poids, de son état physique et de son état mental et de poser en se procurant les techniques opératoires et tout support vidéo disponibles auprès des représentants et distributeurs EUROS.

> Les implants doivent être utilisés que dans les établissements hospitaliers publics ou privés.

> Il est important d'éviter tout choc, friction ou souffrance pouvant provoquer rayure, fissure ou salissure de l'implant.

> Les implants doivent pas être modifiés, sauf ceux spécialement conçus à cet effet ; se référer à la technique opératoire et/ou au catalogue.

Q / AVERTISSEMENT

> Le chirurgien doit informer le patient destinataire du dispositif implanté que la sécurité et la durabilité de l'implant dépendent de son poids, de son état physique et de son état mental et de poser en se procurant les techniques opératoires et tout support vidéo disponibles auprès des représentants et distributeurs EUROS.

> Les implants doivent être utilisés que dans les établissements hospitaliers publics ou privés.

> Il est important d'éviter tout choc, friction ou souffrance pouvant provoquer rayure, fissure ou salissure de l'implant.

> Les implants doivent pas être modifiés, sauf ceux spécialement conçus à cet effet ; se référer à la technique opératoire et/ou au catalogue.

R / AVERTISSEMENT

> Le chirurgien doit informer le patient destinataire du dispositif implanté que la sécurité et la durabilité de l'implant dépendent de son poids, de son état physique et de son état mental et de poser en se procurant les techniques opératoires et tout support vidéo disponibles auprès des représentants et distributeurs EUROS.

> Les implants doivent être utilisés que dans les établissements hospitaliers publics ou privés.

> Il est important d'éviter tout choc, friction ou souffrance pouvant provoquer rayure, fissure ou salissure de l'implant.

> Les implants doivent pas être modifiés, sauf ceux spécialement conçus à cet effet ; se référer à la technique opératoire et/ou au catalogue.

S / AVERTISSEMENT

> Le chirurgien doit informer le patient destinataire du dispositif implanté que la sécurité et la durabilité de l'implant dépendent de son poids, de son état physique et de son état mental et de poser en se procurant les techniques opératoires et tout support vidéo disponibles auprès des représentants et distributeurs EUROS.

> Les implants doivent être utilisés que dans les établissements hospitaliers publics ou privés.

> Il est important d'éviter tout choc, friction ou souffrance pouvant provoquer rayure, fissure ou salissure de l'implant.

> Les implants doivent pas être modifiés, sauf ceux spécialement conçus à cet effet ; se référer à la technique opératoire et/ou au catalogue.

T / AVERTISSEMENT

> Le chirurgien doit informer le patient destinataire du dispositif implanté que la sécurité et la durabilité de l'implant dépendent de son poids, de son état physique et de son état mental et de poser en se procurant les techniques opératoires et tout support vidéo disponibles auprès des représentants et distributeurs EUROS.

> Les implants doivent être utilisés que dans les établissements hospitaliers publics ou privés.

> Il est important d'éviter tout choc, friction ou souffrance pouvant provoquer rayure, fissure ou salissure de l'implant.

> Les implants doivent pas être modifiés, sauf ceux spécialement conçus à cet effet ; se référer à la technique opératoire et/ou au catalogue.

U / AVERTISSEMENT

> Le chirurgien doit informer le patient destinataire du dispositif implanté que la sécurité et la durabilité de l'implant dépendent de son poids, de son état physique et de son état mental et de poser en se procurant les techniques opératoires et tout support vidéo disponibles auprès des représentants et distributeurs EUROS.

> Les implants doivent être utilisés que dans les établissements hospitaliers publics ou privés.

> Il est important d'éviter tout choc, friction ou souffrance pouvant provoquer rayure,

